



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 139 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2018-2023 « Un Québec pour tous les âges » reconnaît l'importance d'améliorer les conditions de vie des aînés en leur permettant notamment de demeurer chez eux le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE plus de 96 % des aînés sont propriétaires de leur domicile ou locataires;

CONSIDÉRANT QUE près de 60 % des aînés ont un revenu annuel inférieur à 30 000\$ et que 23 % d'entre eux consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement;

CONSIDÉRANT QUE le « Programme d'exonération pour les services d'aide domestique » a certaines limites et n'est pas toujours adapté à la réalité de l'ensemble des aînés;

CONSIDÉRANT QUE plus de 490 000 Québécois et Québécoise âgés de 65 à 69 ans ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2018-2023 « Un Québec pour tous les âges » cible comme priorité d'augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes aînées;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de modifier les critères du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés afin de faire passer l'âge d'admissibilité de 70 ans à 65 ans, et ce, rétroactivement à l'année 2018.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Mélanne Perry Mélançon
Députée de Gaspé**

03-02-2021

Date de signature de l'extrait